

de Notre-Seigneur, ce qui en fait trente-deux en comptant deux à Rome et trois à Venise. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette quantité si l'on se rapporte à ce que nous avons dit plus haut, et si l'on pense que la nature de ces reliques se prêtant à une grande division, chacune à la rigueur, dans le modèle qui lui reste, pourrait avoir une parcelle des véritables.

IV

Faveurs obtenues

Champlain, 10 octobre 1898.

Monsieur le gérant,

Après avoir été déclaré incurable par trois médecins d'une paralysie de nerfs à la figure qui me causait de violents maux de tête et qui m'affaiblissait beaucoup la vue, j'ai été en pèlerinage au Cap de la Magdeleine, ce qui me causa un grand soulagement. Je promis à N.-D. du Rosaire, si elle me guérissait de faire un autre pèlerinage à pied, avec promesse de publier ma guérison dans les Annales. La Sainte Vierge m'a exaucée : je suis complètement guérie. Gloire en soit rendue à Marie. DAME DENIS GRAMMONT.